



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.326**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-28773- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE AU PROJET DE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

MA 99.17

02.01

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature : 5.7 Intercommunalite

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE AU PROJET DE METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Article L. 5218-1 -1 du Projet de «Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » présenté par le ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, prévoit suite aux débats qui viennent de se dérouler au Sénat, la création au 1er janvier 2016 d'une métropole dénommée Aix-Marseille-Provence Métropole.

Si l'Assemblée Nationale confirme ce projet de loi, celle-ci regroupera l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de la Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance, de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du syndicat d'Agglomération nouvelle Ouest Provence et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues.

Les intercommunalités existantes disparaîtront par une fusion au sein de la nouvelle Métropole qui rassemblera plus de 8 000 agents pour un budget de plus de 2,2 Milliards d'Euros. En effet, aux effectifs actuels des EPCI fusionnés il conviendra d'ajouter les nouvelles

compétences transférées des communes vers la Métropole (eau, assainissement, réseau de chaleur, cimetières...)

Les articles L. 5218-2 et L. 5218.3-4-II listent les compétences transférées à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ainsi que les compétences pouvant être déléguées par le Conseil de Métropole au Conseil de Territoire.

L'article L. 5218-5 fixe pour la Métropole, les conditions et les calculs d'obtention d'une dotation globale de fonctionnement composée d'une dotation d'intercommunalité ainsi qu'une dotation de compensation et d'une dotation d'investissement.

L'article L. 5219-16 précise que les Conseils de Territoire feront l'objet d'une dotation de fonctionnement et d'investissement définie par le Conseil Métropolitain.

Cette Métropole de plus de 1,8 Million d'habitants, prendra la forme d'un EPCI à fiscalité propre ayant pour vocation : « de conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social »

La grande majorité des élus des Bouches du Rhône est opposée à ce projet de texte sur la Métropole prévu par le gouvernement et propose à la place d'une Métropole aboutissant à la disparition et à la fusion des intercommunalités existantes ainsi que la mise en place d'une fiscalité unique, un projet de coopération métropolitaine.

Plus précisément, 109 maires des 119 maires du département dont 11 maires de la Communauté Urbaine de Marseille sur 18 ainsi que les 8 présidents d'intercommunalités sur 9 sont opposés à ce processus de métropolisation accélérée et proposent une démarche de coopération métropolitaine volontariste.

Ces élus représentent plus de la moitié de la population du département.

En outre, 7 sénateurs sur 8 sont également contre ce projet de loi et 5 d'entre eux ont présenté des amendements lors du débat parlementaire devant le Sénat, en accord avec l'Union des Maires.

Lors de la séance du 5 juin 2013, le sénat a rejeté les amendements de suppression présentés, et la majorité des autres amendements proposés, et a adopté le projet de métropole «Aix-Marseille Provence »

Vu l'importance des conséquences pour Aix et le Pays d'Aix en terme de fiscalité et de proximité des services au public, la nécessité d'un débat approfondi s'impose dans l'intérêt des Aixois et des Aixois qui nous ont confié leurs suffrages.

Je vous propose, par suite, de créer une commission municipale chargée de débattre des questions relatives à la Métropole-Aix-Marseille-Provence (création, fonctionnement, compétences dévolues).

Parallèlement, une double étude sera lancée sur la base du texte proposé par le Sénat et celui qui sera éventuellement voté par l'Assemblée Nationale.

Ces études porteront sur les conséquences du projet de loi sur la ville d'Aix-en-Provence :

d'une part en termes d'impact fiscal
et d'autre part en termes de gouvernance

Cette commission se réunira dès le mois de Septembre 2013 pour prendre connaissance de ces études.

Puis, elle présentera un rapport en Conseil Municipal du mois de novembre 2013.

Cette commission ad hoc sera composée de 12 membres de la majorité municipale ainsi que de 3 membres de l'opposition.

Selon les dispositions de l'article L2121-21 du C.G.C.T., une nomination ou une présentation est votée à bulletin secret, toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la création d'une Commission municipale chargée de débattre des questions relatives au projet de Métropole Aix-Marseille-Provence
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,
- **PROCEDER** à la désignation des élus suivant le système précité

**2013.326 - CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE AU PROJET DE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Marie José VALETA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

-oOo-

BULLETIN DE VOTE

-oOo-

Rapport N° 02.01

- CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE AU PROJET DE METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- *Elus de la Majorité*

Proposition :

- Madame Maryse JOISSAINS-MASINI
- Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
- Madame Danielle BRUNET
- Monsieur Alexandre GALLESE
- Madame Sophie JOISSAINS
- Monsieur Stéphane PAOLI
- Monsieur Jean-Marc PERRIN
- Madame Sylvaine DI CARO
- Monsieur Jules SUSINI
- Monsieur Francis TAULAN
- Madame Catherine RIVET
- Madame Brigitte DEVESA

- *Elus de l'Opposition*

Proposition :

- Monsieur Jacques AGOPIAN
- Monsieur André GUINDE
- Madame Chantal DAVENNE

-oOo-

BULLETIN DE VOTE

-oOo-

Rapport N° 02.01

- CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE RELATIVE AU PROJET DE METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- *Elus de la Majorité*

Proposition :

- Madame Maryse JOISSAINS-MASINI
- Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
- Madame Danielle BRUNET
- Monsieur Alexandre GALLESE
- Madame Sophie JOISSAINS
- Monsieur Stéphane PAOLI
- Monsieur Jean-Marc PERRIN
- Madame Sylvaine DI CARO
- Monsieur Jules SUSINI
- Monsieur Francis TAULAN
- Madame Catherine RIVET
- Madame Brigitte DEVESA

- *Elus de l'Opposition*

Proposition :

- Monsieur Jacques AGOPIAN
- Monsieur André GUINDE
- Madame Chantal DAVENNE